

SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV	Date	10.03.2025	Folio n°	
	Délibération	2025-95		
	Nature	1.5		
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE				

**Syndicat Mixte
Normand'Innov**

Siège Social
Flers Agglo
41 Rue de la Boule – CS 149 - 61103 FLERS CEDEX
Tel : 02.33.98.44.55 – Fax : 02.33.64.38.66

SEANCE N° 18 DU 10.03.2025
9 questions numérotées 2025-89 à 2025-97

DELIBERATION

**REGIE AUTONOME « CENTRE D'ESSAIS
DYNAMIQUES NORMAND'INNOV »
PRINCIPES GENERAUX
ACCORD FORVIA**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Syndical, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni dans les locaux de la Région Normandie – Abbaye aux Dames – Place Reine Mathilde – 14000 CAEN et dans les locaux du Centre d'Essais Dynamiques – Zone de Normand'Innov – 61100 CALIGNY, sous la présidence de Sophie GAUGAIN - Présidente du Syndicat Mixte

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Conseillers titulaires : Sophie GAUGAIN (RN) – Catherine MEUNIER (RN) – Julie BARENTON-GUILLAS (RN) – Laurent BEAUVAIS (RN) – Jérôme NURY (CD) – Alain LANGE (CD) – Lori HELLOCO (CD) – Yves GOASDOUE (FA) – Jacques FORTIS (FA) – Gilles RABACHE (FA)

Conseillers suppléants : Bertrand DENIAUD (RN) – Aristide OLIVIER (RN) – Thierry LIGER (RN) – Jean DELALANDRE (RN) – Sylvie THIEULENT (CD) – Marie-Françoise FROUEL (CD) – José COLLADO (CD) – Michel DUMAINE (FA) – Jérémy PREVOST (FA) – Béatrice GUYOT (FA)

Tous présents, à l'exception de :

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Lori HELLOCO	José COLLADO	Ensemble de la séance

Procurations :

Mandant	Mandataire	Questions
/	/	/

Excusée : /

Absente : Julie BARENTON-GUILLAS

EFFECTIF En exercice : 10 Quorum : 6	Questions	Présents	Votants
	2025-89 à 2025-97	9	9

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
04.03.2025	9 H 00	Jacques FORTIS	10 H 15	11.03.2025	13.03.2025

R A P P O R T

Présenté par
Sophie GAUGAIN
Présidente

Syndicat Mixte NORMAND'INNOV		N°	Date	Question	
CONSEIL SYNDICAL	Séance	18	10.03.2025	N° d'ordre	N° délibération
				7	2025-95

OBJET	REGIE AUTONOME « CENTRE D'ESSAIS DYNAMIQUES NORMAND'INNOV » - PRINCIPES GENERAUX – ACCORD FORVIA
--------------	---

YZ/EA

Chers collègues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles relatifs aux conventions de coopération entre collectivités et entreprises privées ;

VU les discussions engagées entre le Syndicat Mixte Normand'Innov et la société Forvia portant sur la réalisation de tests, la gestion des actifs et de personnel ;

VU la nécessité d'encadrer juridiquement et financièrement cette coopération par une délibération préalable posant les principes directeurs du protocole et de la future convention de mise à disposition de personnel ;

CONSIDÉRANT que cette collaboration vise à formaliser les modalités de réalisation des tests pour les années 2025 à 2028, à préciser la tarification applicable, à organiser la mise à disposition des actifs nécessaires et à établir un cadre pour le transfert du personnel concerné ;

Le Conseil du Syndicat Mixte Normand'Innov doit valider ces modalités qui seront formalisés dans deux documents contractuels avec la société Forvia avec :

1. Un protocole qui portera sur :

- La réalisation des tests techniques selon un volume annuel défini, à savoir 180 tests en 2025, 150 tests en 2026, 130 tests en 2027, et une extension possible en 2028 avec un volume similaire sous réserve du transfert effectif du personnel ;
- La tarification applicable aux tests, fixée notamment à 2.600 € par test ECE 17 20G R1 pour l'année 2025, avec une revalorisation annuelle indexée sur l'inflation (3 %) ;
- La mise à disposition des actifs nécessaires aux opérations, pour une valeur estimée à 100.000 €, selon une liste qui sera annexée au protocole ;

2. Une convention de mise à disposition de personnel

Une convention spécifique sera conclue entre le Syndicat Mixte Normand'Innov et la société Forvia afin d'encadrer juridiquement la mise à disposition de personnel, conformément au code du travail (ARTICLE L8241-2). Elle précisera notamment :

- L'identité et le nombre des agents concernés, notamment six personnes identifiées et un métrologiste employé à 50 % de sa capacité ;
- Les modalités financières de prise en charge des salaires du personnel concerné à compter du 20 mars et jusqu'à la fin de l'année. Les responsabilités respectives des parties en matière de gestion des ressources humaines et de supervision des missions du personnel mis à disposition.

SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV	Date	10.03.2025	Folio n°	
	Délibération	2025-95		
	Nature	1.5		
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE				

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1- AUTORISER** Madame la Présidente du Syndicat Mixte Normand'Innov, ou son représentant, à engager les négociations finales avec la société Forvia, à signer le protocole d'accord ainsi que la convention de mise à disposition de personnel, à intervenir, et à prendre toutes les mesures nécessaires à leur mise en œuvre.
- 2- AUTORISER** Madame la Présidente du Syndicat Mixte Normand'Innov, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette affaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN

Le 1^{er} Vice-Président

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-256104050-20250310-2025-95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2025
Publication : 13/03/2025